

Cinquantenaire de l'Association Amicale des Anciens Elèves
du Lycée de Pontivy (1881-1931)

Le
Lycée de Pontivy

1803-1931

par
EUGÈNE CORGNE
Professeur au Lycée



EUGÈNE GORGNE

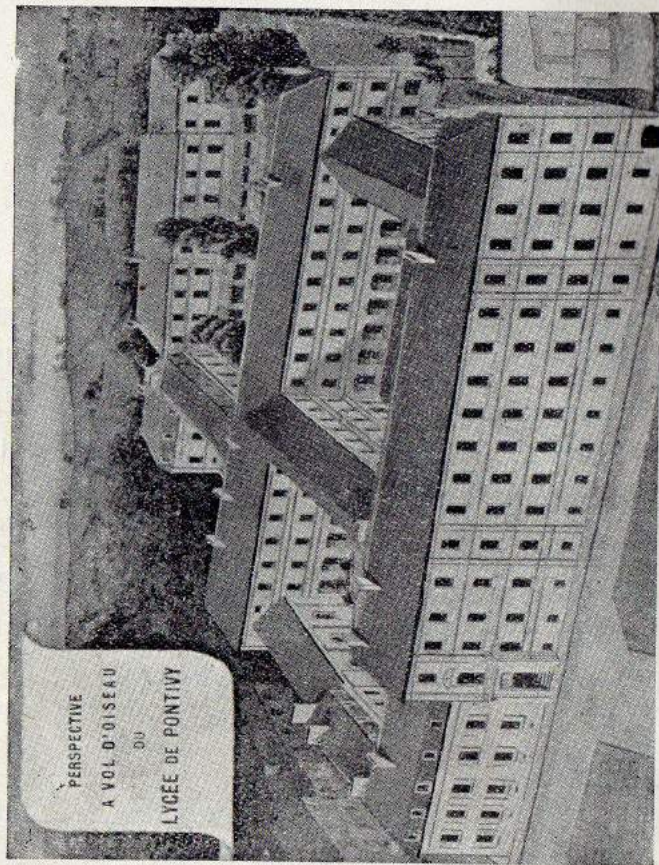
LYCÉE DE PONTIVY

1803 - 1931

L'Association Amicale des Anciens Elèves

A LA MÉMOIRE
DES ANCIENS ÉLÈVES
DU LYCÉE

	Pages
PRÉFACE	III
INTRODUCTION	VII
1. FONDATION DU LYCÉE	1
2. LES BATIMENTS	2
3. LE PERSONNEL	5
4. LES ÉLÈVES	13
5. L'ENSEIGNEMENT	21
6 L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES	30
APPENDICE	
1. LISTE DES PROVISEURS DEPUIS 1806	36
II. COMITÉ D'ADMINISTRATION ET MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELÈVES	37
III. PROSPECTUS DU LYCÉE	38



Lycée de Pontivy. — *Vue Générale*

PREFACE

Le Comité d'Administration de l'Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée de Pontivy a fait à son président l'honneur de lui demander quelques lignes d'introduction, pour la belle étude que M. Corgne a consacrée au Lycée et à l'Association elle-même. Il y a des honneurs que l'on ne décline pas.

Je ne présenterai pas M. Corgne à mes lecteurs. Tous les Pontivyens ont lu son histoire de Pontivy ; tous les Morbihannais devraient connaître le fascicule géographique et économique, qu'il a écrit sur notre département. Le collège de Lesneven, dans le Finistère, où il a été professeur après avoir été élève, lui a inspiré une monographie où l'exactitude historique se pénètre d'émotion reconnaissante et où la sincérité s'élève jusqu'au courage. Les pages qui suivent mettront, une fois de plus, en lumière ces qualités de clarté et d'impartialité, qui ont fait de lui un des maîtres les plus écoutés et les plus aimés de notre Lycée.

C'est une vieille et noble maison. Ceux qui y ont passé et qui, presque tous, ont gravé leur nom au canif, dans le bois de ses tables, peuvent en être fiers. Elle a formé des pléiades d'hommes qui ont marqué leur trace dans l'Armée, la Marine, l'Enseignement, les principales administrations, toutes les professions libérales. Il n'y a pas une seule Grande Ecole où elle n'ait délégué quelques-uns de ses élèves : Polytechnique, Normale Supérieure, Navale, Centrale, St-Cyr, le Génie Maritime, les Mines, Coloniale, l'Ecole Supérieure d'Electricité, des Hautes Etudes commerciales, de Santé de l'Armée, de Santé Navale, d'Art Vétérinaire, des Arts et Métiers, du Commissariat de la Marine, l'Institut Agronomique, les Beaux-Arts et jusqu'au Conservatoire National de Musique, tous ces Etablissements Nationaux, d'où sort l'élite de la jeunesse française, ont reçu des élèves du Lycée de Pontivy. Le Chat Noir lui-même en a connu parmi ses chansonniers. Toutes les Facultés, Droit, Sciences, Lettres, Médecine et Pharmacie, en ont compté parmi leurs meilleurs étudiants. D'autres ont formé les cadres de l'Enregistrement, des Contributions directes ou indirectes, des Douanes, des Ponts et Chaussées. L'agriculture, l'industrie, le commerce se sont largement recrutés parmi eux.

Il y a dix-sept ans, en des circonstances tragiques, que personne ne peut oublier, lorsque la France a fait appel à ses enfants, aucun de ceux du lycée de Pontivy n'a cherché à se dérober au devoir et au sacrifice. Combien d'entre eux ont été versés dans les unités à l'héroïsme le plus réputé et aux pertes les plus sanglantes ! Combien d'entre eux ont jalonné de leur corps ces champs de bataille où se sont jouées les destinées de la France, la Marne, l'Argonne, l'Yser, les Vosges, la Somme, Verdun, le Chemin des Dames ! Quel magnifique livre d'or on ferait avec les citations, les décorations, les états de services de tous les élèves et de tous les fonctionnaires du Lycée, partis pour le front et dont plus de cent ne sont pas revenus !

A des élèves de cette trempe, le Lycée a toujours fourni le per-

IV

sonnel enseignant le plus capable de leur donner la formation intellectuelle et morale, dont ils étaient dignes. On ignore trop que ses chaires magistrales ont été occupées, ses fonctions administratives remplies par des hommes qui ont fait, par la suite, le plus grand honneur à l'Université. Jules Simon, qui y fut élève, avant d'être de l'Académie Française, racontait qu'en son temps, à l'Ecole Normale Supérieure, on menaçait plaisamment les jeunes agrégés de les envoyer débiter au Lycée de Pontivy. En réalité la menace était l'annonce d'une véritable faveur. Beaucoup en ont profité qui ont peuplé ensuite les Lycées de Paris, les grandes Facultés de province, l'Inspection Générale de l'Université, la Sorbonne et l'Institut lui-même. Tous se souvenaient du Lycée avec une sorte d'attendrissement. On devine la valeur d'un enseignement, donné par de tels hommes. Et je n'ai garde d'oublier ceux qui, exempts d'ambitions personnelles et nantis cependant des mêmes titres, agrégés et docteurs, ont voulu poursuivre tout entière et achever, dans cette même maison, une carrière professorale, dont la réputation avait franchi depuis longtemps les limites du pays Pontivien.

Quoi d'étonnant, après cela, que dès ses origines séculaires, notre Lycée ait été signalé pour l'excellence de son enseignement. Dans un palmarès qui date de 120 ans, je trouve cette petite note qui se ressent du style de l'époque et que je ne peux résister au plaisir de transcrire : « MM. les Inspecteurs Généraux de la 2^e Commission ont examiné un élève qui se destine à l'Ecole Polytechnique ; ils en ont été extrêmement satisfaits, ainsi que de l'excellente tenue de tous les élèves. Tous deux ont répété plusieurs fois que *le feu sacré de l'émulation, porté à son comble, vivifiait d'une manière admirable cet établissement.* »

Ainsi, en 1811, on y préparait des candidats à Polytechnique et ils y étaient reçus directement. Plus tard cette préparation s'est transportée ailleurs. Du moins « le feu sacré de l'émulation » n'a jamais cessé de « vivifier l'établissement ». C'est pourquoi, à maintes reprises, il a figuré, et fort honorablement, au palmarès du Concours Général des Lycées de France. Aujourd'hui encore l'Association des Lauréats du Concours Général, société dont le recrutement demeure assez strict, compte, parmi ses membres, plusieurs anciens élèves ou professeurs de notre Lycée.

En 1881 seulement, ces forces intellectuelles et morales, que constituaient les anciens élèves, songèrent à se grouper en un faisceau, parlant, agissant et même... banquetant. C'est ainsi qu'ils fondèrent notre Association. Après un demi-siècle révolu, elle est plus jeune, plus agissante, plus décidée que jamais à faire discrètement le bien. C'est le 14 mai 1930 qu'elle a été déclarée d'utilité publique. On en parlait depuis 25 ans au moins. Des retouches pourtant légères à pratiquer dans ses statuts avaient toujours fait différer la formation d'un dossier de demande. Peut-être aussi nos aînés préféraient-ils garder à cette société de bons camarades son caractère intime et presque familial. Ils furent 200 dès le début. Le maire de cette époque, le colonel Lenglier, qui a laissé un souvenir ineffaçable dans la modernisation de Pontivy, fut un des promoteurs de l'œuvre. Nous sommes actuellement aussi nombreux qu'eux, sinon même un peu plus.

V

Ils ont été parfois moitié moins. Tout le long de ce demi siècle, leurs comptes-rendus se font l'écho de la faiblesse de leurs effectifs. On multipliait bien les appels, les objurgations aux camarades dissidents, mais les communications étaient plus rares, les voyages plus longs, les réunions fraternelles demeuraient peu fournies ; le réfectoire même où se tenait jadis le banquet ne voyait pas les grosses affluences ; le traditionnel apéritif à Pont-Fournant était clairsemé. Depuis ce temps, l'auto a remédié à ces inconvénients.

J'ai relu attentivement et — pourquoi ne pas l'avouer ? — avec émotion, les deux registres de ces procès-verbaux. Que d'amis qui y sont mentionnés et qui ne sont plus ! Mais comme on y sent le merveilleux élan d'une œuvre que les tombes n'arrêtent point, parce qu'elle assure la continuité du passé avec le présent et son prolongement dans l'avenir. C'est une très belle œuvre. Dès le début elle a affirmé sa volonté absolue d'exclure tout ce qui divise, les querelles de personnes et de partis, les discussions politiques ou religieuses, pour n'accueillir que ce qui unit, les souvenirs, les pensées, les sentiments, les espérances communes. Quand par hasard un de ses membres manquait à cette loi, (ce n'est arrivé que deux fois en 50 ans), elle l'admonestait affectueusement mais fermement. Si elle apprenait que les préoccupations professionnelles cédaient le pas à d'autres considérations, dans la formation de certains élèves des hautes classes, elle en faisait la remarque discrète, et je sais qu'il en était tenu compte.

Mais ce qu'elle faisait de préférence et comme d'instinct, ce qu'elle n'a jamais cessé de faire, c'est de maintenir, de façon effective, la solidarité qui unit les générations anciennes aux générations nouvelles, la solidarité de ceux qui ont réussi dans la vie, avec ceux qui viennent et qui veulent les imiter. Prêter à un camarade, momentanément gêné, avancer l'argent de ses livres scolaires, de ses manipulations ou de ses droits de baccalauréat à un camarade peu fortuné, secourir une veuve dans le malheur, entretenir au Lycée, par des bourses ou des demi-bourses des enfants de sociétaires, morts ou dans la gêne, voilà sa tâche quotidienne. Elle met sa coquetterie à laisser ignorer, même de ceux qu'elle oblige, le bien qu'elle fait. Ses boursiers le sont, sans le savoir.

Je n'oublie pas non plus la légitime notoriété qu'elle donne à quelques-uns d'entre nous, petite gloire locale, menue monnaie de la grande : les prix qu'elle décerne à l'élève interne et à l'élève externe, le plus méritant du Lycée, au terme de ses études, les médailles dont elle accompagne les prix d'honneur, en 1^{re}, en Philosophie et en Mathématiques, confèrent à leur titulaire un brevet d'immortalité... scolaire. Ne figurent-ils pas à perpétuité sur les Palmarès du Lycée et sur l'Annuaire de l'Association ? Le travail, souvent acharné, les prodiges d'émulation que ces compétitions entraînent, on peut vraiment dire que l'Association a contribué à les susciter. Elle travaille, de cette manière encore, à la prospérité du Lycée.

Il me semble donc qu'elle a bien mérité du Lycée, comme il me semble que le Lycée a bien rempli la mission que l'Université de

France lui a confiée. A plusieurs reprises, dans son passé, des tentatives ont été faites pour le transporter ailleurs et pour ne laisser à sa place qu'un simple collège communal ou une Ecole technique. Chaque fois d'éminentes personnalités se sont mises à la traverse de projets aussi injustifiés et surtout aussi injustes. Pontivy et son Lycée sont liés par un pacte indissoluble. Pontivy tient à son lycée, parce qu'il sait que son Lycée continue à former des hommes éclairés, des hommes de cœur, qui aiment leur petite patrie la Bretagne, et leur grande patrie, la France, et qui sauront les servir, comme dans le passé, de toute leur âme.

Alfred BRARD

*Président de l'Association Amicale des Anciens Elèves,
Sénateur du Morbihan.*

INTRODUCTION

Par M. GARREAU, proviseur du Lycée

C'est avec un vif intérêt que j'ai lu le manuscrit de Monsieur le Professeur E. Corgne. A l'occasion de l'Histoire du Lycée de Pontivy, il a su habilement évoquer tout au long d'un siècle, l'évolution et les mœurs de notre Enseignement Secondaire National, dont l'ensemble est jalousement admiré depuis plus d'un siècle par les autres nations.

La doctrine officielle qui préside à ses destinées a su évoluer avec la marche du Progrès, et il est particulièrement curieux de constater, à la lecture de cet ouvrage, que le Lycée de Pontivy a été plusieurs fois choisi par le Ministère, comme un champ d'expérience. Enseignement spécial, enseignement professionnel, enseignement agricole, ont été tour-à-tour, et avec des fortunes diverses, adjoints au vieil édifice classique.

Aujourd'hui, il est un des rares Lycées annexant une Ecole Primaire Supérieure, et, chose encore bien plus rare, il admet, en toutes ses classes, les jeunes filles comme externes, pour la très grande commodité des familles de Pontivy.

Certes, cela a pu prêter, comme toutes les innovations, et prête, peut-être encore, à critiques: à mon humble avis, j'estime que les autorités locales qui ont su obtenir cette double réalisation ont bien mérité de la reconnaissance de leurs administrés.

L'Enseignement Secondaire et l'Enseignement Primaire Supérieur ne se concurrencent pas: ils s'aident et leur coexistence permet aux familles de rectifier des erreurs d'orientation et de mieux assurer l'avenir de leurs enfants, sans avoir à les faire changer d'établissement, donc sans dépaysement. Avec ses florissantes classes primaires, ses 4 années d'E. P. S. et ses 7 années d'Enseignement Secondaire intégral, le Lycée de Pontivy est une très belle réalisation d'Ecole Unique.

La présence des jeunes filles, si l'on prend comme ici, le minimum de précautions matérielles nécessaires pour la surveillance, n'apporte aucun trouble, aucune gêne, même morale. Au contraire, il en résulte pour leurs camarades masculins, une incitation à plus de dignité et de propreté et un élément d'émulation. Le nombre des jeunes filles croît, ce qui prouve bien qu'il y avait nécessité latente.

VIII

Mode ou besoin, notre Enseignement Secondaire connaît par toute la France un grand succès et je suis heureux de constater que le Lycée de Pontivy en est un heureux bénéficiaire.

L'excellence des études qu'on y fait est bien établie de longue date et l'installation matérielle est particulièrement soignée. C'est toujours une surprise pour les Inspecteurs Généraux et les nouveaux Proviseurs, de trouver, dans cette sous-préfecture, un établissement bien plus confortable et mieux aménagé que les Lycées de maintes très grandes villes. Il y a notamment une salle d'éducation physique absolument remarquable par l'ampleur de ses proportions et l'excellence de ses aménagements.

Je remercie Monsieur le Professeur E. Corgne de m'avoir - sous les auspices de l'Association des Anciens Elèves - donné l'occasion de préciser quelques-uns des caractères les plus spécifiques de cet agréable Lycée de Pontivy. Mais je dois aussi attirer l'attention du lecteur sur l'importance et la qualité du travail qui a été nécessaire pour mener à bien cette étude qui fait le plus grand honneur à son auteur, dont la réputation n'est d'ailleurs plus à faire, tant comme érudit que comme professeur. Qu'il veuille bien trouver ici mes plus sincères félicitations.

R. GARREAU

*Agrégé des Sciences
Ancien Elève de l'Ecole Normale Supérieure*



Le Lycée de Pontivy

I

Fondation du Lycée

Pour former des officiers et les fonctionnaires, Bonaparte, après que ses succès militaires et diplomatiques l'eurent rendu tout puissant, réorganisa l'enseignement secondaire.

La loi du 11 floréal an X — 1er mai 1802, qui supprima en principe les écoles centrales, créées par la Convention (1), distingua deux sortes d'établissements d'enseignement secondaire, les uns communaux ou privés, appelés *Ecoles secondaires*, les autres d'Etat, appelés *Lycées*.

En l'an X, il y avait à Pontivy deux écoles particulières, les seules de l'arrondissement, où l'on enseignait les langues latine et française, les principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques : l'école du citoyen Pierre Pujet, située rue des Forges, et l'école du citoyen Julien Elie, rue de la Convention.

Par arrêté des Consuls, en date du 30 vendémiaire an XI — 22 octobre 1802, l'école du citoyen Pujet fut érigée en école secondaire, sur le rapport du sous-préfet d'Haucour qui estimait qu'il fallait placer une école secondaire à Pontivy, « où le goût pour les sciences et les arts a toujours dominé, où il se trouve une réunion de professeurs instruits et des gens éclairés en état d'apprécier les mérites et les talents ». (2).

L'école secondaire dura peu. En effet, un arrêté du 1er

(1) L'école centrale du Morbihan, établie dans les bâtiments du collège de Vannes, fut inaugurée le 10 frimaire an VI — 30 novembre 1797. Elle s'ouvrit avec 163 élèves. En l'an VII, les trois sections réunies, — sciences, lettres et arts, — ne comptaient plus que 131 élèves, et en l'an VIII, rien que 68. Un arrêté des Consuls, du 24 vendémiaire an XI — 16 octobre 1802, ordonna qu'elle serait fermée à dater du 1er messidor — 20 juin 1803. J. Allanic, *Histoire du Collège de Vannes*, 1902 p. 49-51.

(2) Par le même arrêté, furent érigées en écoles secondaires, à Vannes, l'école du citoyen Geanno, à Josselin, l'école du citoyen Quéraud.

vendémiaire an XII — 24 septembre 1803, établit à Pontivy un Lycée, qui fut ouvert en octobre 1806.

« Placée au centre des canaux de la ci-devant Bretagne », Pontivy — qui prend en 1805 le nom de Napoléonville (1) — « sera, dans la paix, le centre d'un grand commerce, dans la guerre, un centre militaire important, un entrepôt pour l'approvisionnement de notre marine ». Surtout, grâce à son Lycée, elle va répandre dans l'Ouest « les lumières de l'Instruction, premier besoin des habitants ».

II

Les Bâtiments

La ville de Pontivy était flattée de l'insigne honneur que le Premier Consul lui faisait en la désignant pour le siège d'un Lycée. Mais elle se demandait avec inquiétude comment et où elle trouverait l'argent nécessaire à la construction et à l'installation d'une Ecole appelée à recevoir au moins cent cinquante élèves. « Sa population était alors de 3.090 habitants, dont 610 imposables. Elle venait, par des surtaxes d'octroi, de porter ses revenus à 12.500 francs et ces surtaxes lui étaient indispensables pour parer au déficit et payer le terrain tout récemment acquis dans la lande de la Houssaye, en vue de l'établissement d'un nouveau cimetière ».

La sollicitude du gouvernement embarrassait donc notre ville autant qu'elle l'honorait. Le Conseil municipal, dans sa séance du 30 brumaire an XII — 22 novembre 1803, en fit l'humble aveu. « Pontivy, disait-il, n'est grande que dans la pensée du premier magistrat de la République. Les destinées de notre petite ville dépendent absolument de sa puissance et de ses secours, et c'est à son gré qu'elle doit sortir du néant, ou y rentrer, sous le rapport d'une grandeur future ».

Cependant, « fort du dévouement de ses concitoyens pour le succès de la chose publique, et voulant seconder les Consuls dans les vastes projets qu'ils ont conçus pour

(1) Jusqu'en 1815, et sous le Second Empire, Pontivy porte le nom de Napoléonville. Eugène Corgne, *Pontivy au cours du temps*, 1929.

faire reflourir les contrées de l'Ouest », le Conseil municipal décide de mettre à la disposition du gouvernement, pour la création projetée, l'ancien couvent des Ursulines, propriété de la commune, de racheter une partie de l'enclos aliéné et de consacrer un revenu annuel de 6.000 francs à l'entretien du Lycée. Quant aux frais de premier établissement, le Conseil déclare n'avoir point de



La chapelle

fonds pour y subvenir et il prie le gouvernement d'en faire l'avance.

Le local, offert par la ville de Pontivy, fut accepté. Le ministre de l'Intérieur adopta les plans et devis, le 24 messidor an XII — 13 juillet 1804. On procéda, le 16 vendémiaire an XIII — 8 octobre, à l'adjudication des travaux qui s'élevait à 81.000 francs. Pour couvrir ces

dépenses, un crédit de 100.000 francs fut inscrit au budget de l'Etat.

★
★★

Malgré les travaux d'aménagement, le couvent des Ursulines était une vieilleasure et « il menaçait ruines ». C'est ce que nous prouvent nombre de documents qui, au cours de l'année 1813 en particulier, décrivent le délabrement de l'Ecole. En fin de compte, comme il pleuvait dans trois dortoirs, dans la chapelle, dans la lingerie, dans plusieurs corridors et jusque dans sa chambre, le proviseur, M. l'abbé Grandmoulin, se résolut à faire monter les couvreurs sur la maison. « En celà, confesse-t-il, le 29 janvier 1814, j'ai outrepassé mes pouvoirs, mais j'ai conservé le Lycée ».

En 1813, la commune avait porté dans son budget, pour l'année suivante, la somme de 700 francs destinée aux réparations du Lycée. Elle montrait par là son désir de contribuer au rajeunissement « de l'antique bâtiment ». Mais elle hésitait à s'engager dans de fortes dépenses. Ne parlait-on pas de la construction d'un Lycée dans la ville neuve ? Le proviseur, à ce sujet, manquait d'optimisme. Aussi écrivait-il, le 3 août 1813, non sans une certaine mélancolie : « Bien des années s'écouleront avant que le nouveau Lycée soit construit, si on en juge par la lenteur des travaux qui s'exécutent ici ».

★
★★

M. l'abbé Grandmoulin avait raison. Soixante-douze ans passeront avant qu'un magnifique établissement soit bâti à la place du vieux couvent des Ursulines.

La cérémonie de la pose de la première pierre des nouvelles constructions eut lieu le jeudi 30 juillet 1885, jour de la distribution des prix. On distinguait dans l'assistance M. Jarry, recteur de l'académie de Rennes. M. Le Fur, maire de Pontivy, « dit le premier mot en présence de l'édifice, à peine sorti de terre, pour lequel il a dépensé, avec le concours des représentants de la commune, tant d'activité et de dévouement ». Il adressa « un dernier adieu à ces vieux murs, qui ont abrité tant de générations » et « il salua, à son aurore, le nouvel édifice

dont on allait poser les premières assises ». Ensuite, M. Fagot, conseiller municipal, « remercia tous ceux qui ont contribué, en hâtant l'édification du nouveau Lycée, à procurer à la population ouvrière, pour quelque temps du moins, sans crainte du chômage, une large provision de travail et de pain ». Pour terminer, « les coups, plutôt symboliques que réels, furent donnés sur la pierre par toutes les autorités. Chacun s'empressa de mettre sa signature au bas du procès-verbal qui allait être enfermé avec des médailles et quelques pièces de monnaie, au sein du granit ». (1).

★
★★

En 1923, au cours d'un voyage en Bretagne, le général de division Georges Tatin poussa jusqu'à Pontivy afin de revoir le Lycée où il avait passé huit années de sa vie. Grande fut sa surprise de ne plus retrouver la vieille demeure d'autrefois. Guidé par M. Michel, proviseur, il reconnut, cependant, l'aile qui borde la rue de Kérentrée et qui avait été édifée de son temps. La chapelle elle-même avait été déplacée. Mais c'est avec un vif plaisir qu'il revit, au fond du chœur, le retable devant lequel il s'était si souvent agenouillé et qui reste le dernier vestige de l'ancien couvent des Ursulines. (2).

III

Le Personnel

La vie normale commence pour le Lycée sous la direction de M. l'abbé Grandmoulin, troisième proviseur. Mais « est juste de dire que les grandes difficultés de première installation furent résolues par le proviseur précédent, M. l'abbé Le Priol ». (3).

Professeur de mathématiques et de physique au Collège de Vannes où il avait fait de brillantes études, M. Le Priol n'avait pas accepté la Constitution civile du Clergé

(1) Voir *Journal de Pontivy*. — Une médaille fut frappée à cette occasion.

(2) Georges Tatin, né à Vannes en 1837, entra au Lycée de Pontivy, comme boursier de l'Etat, au début de l'année scolaire 1867-1868. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique. Après l'armistice, premier gouverneur de Mayence. Mort en 1924.

(3) Péan, *Lycée de Pontivy. 1803-1816*, p. 7.

et il s'était retiré chez lui, au Scaouët, en Baud, près de Pontivy. Un jour, comme il voulait dire la messe dans l'église Notre-Dame de la Clarté, le curé assermenté, Le Toux, prétendit lui refuser le droit d'officier. M. l'abbé Le Priol tint tête au constitutionnel et, se servant de ses propres ornements et de son calice, il célébra la messe, malgré Le Toux, « avec sa douceur et son sang-froid ordinaires ». Il quitta la France en 1792 et il résida successivement en Suisse, en Bavière, en Angleterre, vivant au jour le jour du produit de ses leçons. Rentré en France sous le Consulat, il enseigna à Strasbourg avant de devenir, en janvier 1808, proviseur du Lycée de Napoléonville.

M. l'abbé Le Priol rêvait un enseignement commun à toute la jeunesse française, qui serait donné par des maîtres tant ecclésiastiques que laïques, et que viendraient contrôler, chacun à son point de vue respectif, l'Eglise et l'Etat. « On sait, écrivait-il, qu'autrefois c'étaient les études faites en commun qui liaient le plus étroitement entre eux les hommes de tous les états de la société. Aujourd'hui des études faites séparément, et dans des établissements dont l'esprit n'est peut-être pas entièrement le même, sont une source intarissable de divisions dans la société. Les jeunes gens, en sortant des collèges et des écoles ecclésiastiques, entrent dans le monde imbus de graves préjugés les uns contre les autres ; ils s'accusent mutuellement d'ignorance et d'irrégion ; ils se méprisent et se haïssent sans se connaître ». Ces lignes sont du 22 décembre 1816 (1). A cette date, M. l'abbé Le Priol était recteur de l'académie de Rennes (2).

★ ★

Le personnel enseignant des Lycées fut recruté un peu au hasard pendant plusieurs années. C'est aux inspecteurs généraux qu'on avait confié le soin d'examiner, dans leurs voyages, les candidats qui s'offraient. Les écoles centrales fournirent un personnel déjà expérimenté ;

(1) J. Buléon. — E. Le Garrec, *Le Petit Séminaire de Sainte-Anne d'Auray*, 1921 p. 36.

(2) M. l'abbé Le Priol fut nommé en octobre 1810 proviseur du Lycée de Rouen, puis, en juillet 1816, recteur de l'académie de Rennes. Prend sa retraite en 1822. Refuse un évêché. Revient en Bretagne en 1829. Meurt le 7 octobre 1849 à l'âge de quatre-vingt-six ans.

puis beaucoup de maîtres employés dans les pensions particulières voulurent entrer dans les maisons de l'Etat. En somme, au début il fallut prendre ceux qui se présentaient sans distinguer entre ecclésiastiques et laïques, entre prêtres constitutionnels ou insermentés.

Parmi les nombreux candidats à des fonctions d'enseignement au Lycée de Pontivy, on trouve Henri Bouvet, ouvrier imprimeur chez M. Barazer à Quimper. Dans une lettre du 16 pluviôse an XIII — 5 février 1805, il demande sa protection au préfet du Morbihan. « Je dis votre *protection*, écrit-il, parce que mon état me range dans la classe ouvrière, et que le préjugé, ou plutôt l'indifférence stupide empêche de croire que dans cette classe il puisse se rencontrer des personnes instruites ». A la lettre est jointe, dédiée au préfet, une pièce de quarante-quatre vers latins, dans laquelle l'ouvrier imprimeur exalte l'œuvre de Napoléon 1er (1).

De son côté, l'évêque de Vannes, Mgr Mayneau de Pancemont, patronne auprès du sous-préfet de Napoléonville, le 26 septembre 1805, Jean-François Le Bart, « l'un des professeurs les plus éclairés et les plus moraux du collège actuel de Vannes, lequel désire se fixer à Napoléonville » (2). Après avoir été un très bon élève au collège de Vannes, Le Bart avait passé ses examens de droit à Paris où il avait été reçu avocat. « Il soutient par son travail sa sœur religieuse carmélite et trois cousines germaines sans fortune ». D'ailleurs, ajoute l'évêque, il a été recommandé aux inspecteurs généraux par le Directeur général de l'Instruction publique « auquel il a offert ses services pour l'enseignement dans les Lycées ».

★ ★

Un décret du 17 mars 1808 organisa l'Université, créée en 1806 par Napoléon pour élargir l'idée qui, à l'époque du Consulat, avait présidé à la fondation des Lycées.

Les membres de l'Université devaient être pourvus d'un grade particulier, baccalauréat, licence ou doctorat. Mais des mesures transitoires assurèrent la situation des pro-

(1) Eugène Corgne, *Lycéens et Collégiens d'autrefois*, dans le *Journal de Pontivy*, 6 Juin 1926.

(2) Le Bart était professeur de Logique et de Mathématiques élémentaires. Voir J. Allanic, *op. cit.*, p. 56.

fesseurs en fonctions. Le décret du 17 septembre 1808 ne rendit les conditions de grades exigibles qu'à partir du 1er janvier 1815 : jusque là, disait-il, « tous les individus qui ont exercé pendant dix ans des fonctions dans l'instruction publique pourront recevoir du Grand-Maître le diplôme du grade correspondant aux fonctions qu'ils remplissent ».

En 1808, le colonel-ingénieur Charles-Emile Goullard Désaudray, censeur, demande le doctorat, « en considération de ses longs et anciens services dans l'instruction et les lettres. En 1756, maître-ès-arts de l'Université de Paris (1). — De 1760 à 1783, ingénieur et employé dans plusieurs missions diplomatiques en Turquie, cinq ans près le Grand Frédéric (2), trois ans en Angleterre. — 1787, ingénieur en chef, Colonel avec la Croix. Retiré aujourd'hui du service à cause de ses blessures. — 1788, membre de l'Académie Royale des Sciences et Belles-lettres d'Arras. — 1791, et pendant cinq années, membre du Bureau de Consultation des Arts qui a succédé à l'Académie des Sciences. — 1792, et pendant sept années de l'orage révolutionnaire, président et fondateur du Lycée des Arts de Paris. Y a professé, pendant cinq ans, l'économie politique, les mathématiques et l'art de la parole, et distribué chaque année 400 places d'éducation gratuite. — 1793, porté sur l'état des récompenses nationales décernées par l'Assemblée Nationale aux savants de la première classe. — En l'an VIII, et pendant quatre années, chef de l'institution nationale des fils des militaires invalides, avec 200 élèves incorporés (an XI) dans les Lycées. — En l'an XII, directeur d'une école secondaire pour le génie et l'artillerie, établie au château de Versailles. Dissoute quand le château a été subitement évacué (en l'an XIV). — En 1808, censeur du Lycée de Napoléonville. — Porteur depuis cinq années de la promesse officielle d'une place de proviseur ».



L'Université était une corporation d'enseignement laïque, soumise à l'Etat. Voilà pourquoi, elle fut de bonne heure odieuse aux catholiques militants ; ils l'appelaient

(1) Il est alors âgé de 46 ans.

(2) Frédéric II, roi de Prusse.

la fille aînée de la Révolution, la fille de Buonaparte (1). Conservée par le gouvernement de la Restauration, elle eut à lutter contre la défiance que bien des prêtres, pourtant favorables aux Bourbons, nourrissaient à son égard. Ainsi, elle n'eut jamais dans ses amis l'évêque de Vannes, Mgr de Bruc. « Son but dans ce moment-ci, écrit en parlant de ce prélat, le 9 décembre 1820, le proviseur, M. l'abbé Lemaître, c'est de faire sortir tous ses prêtres de l'Instruction publique. Il vient de frapper d'interdit le principal du Collège de Josselin pour n'avoir pas voulu accepter un vicariat de campagne aussitôt qu'il le lui a demandé. Il a dit qu'il allait retirer M. Roussin du Collège de Pontivy (2). Il veut éviter tout contact avec l'Université. Je ne puis concevoir les idées de ce bon homme. Il va contre le vœu général de la France. Tous les autres évêques désirent voir le plus de prêtres possible dans l'Instruction et Mgr de Bruc ne veut pas en accorder à l'Université ».

Certes, la plupart des évêques accueillirent avec sympathie la circulaire que Mgr Frayssinous, devenu grand maître de l'Université en 1822, adressa à l'épiscopat. Convaincu que l'éducation était chose plus morale et religieuse que littéraire et scientifique, Frayssinous faisait fond, pour réaliser ses vues, sur le secours du clergé et surtout des évêques, qui visiteraient les collèges, seraient les conseillers des aumôniers, et accepteraient de céder à l'Université des ecclésiastiques de choix.

Frayssinous fit si bien que, sous la Restauration, 23 proviseurs et 138 principaux furent des prêtres, sans compter les professeurs ecclésiastiques. En 1823, dans l'académie de Rennes, douze des dix-neuf collèges soit royaux, soit communaux, étaient régis par des ecclésiastiques (3). A cette date M. l'abbé Lemaître, dernier proviseur prêtre de Pontivy, avait donné sa démission. Quant à M. l'abbé Roussin, professeur de Philosophie, il occupait toujours sa chaire (4).



(1) Georges Weill, *Histoire du catholicisme libéral en France*, 1828, 1908, p. 9.

(2) De 1815 à 1818, le nom de *Collège Royal* remplace celui de Lycée.

(3) A. Garnier, *Frayssinous. Son rôle dans l'Université sous la Restauration (1822-1828)*, p. 106 et pp. 290-298.

(4) M. l'abbé Follioley est le cent-huitième et dernier proviseur prêtre

En 1830, après la révolution de Juillet, les professeurs durent jurer « fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume ». M. Roussin refusa de prêter serment « à Philippe 1er » et il quitta le Collège « avec regret ».

Pourtant, M. le proviseur Périer écrit que Pontivy est « la Sibérie de l'Université ». Il aime à répéter qu'elle est « environnée d'une population encore demi-civilisée, superstitieuse et ignorante ». Aussi déplore-t-il que ses professeurs ne soient pas « plus rétribués que ceux des Collèges communaux de plein exercice de l'académie ». A Lorient et Quimper, les maîtres ont la facilité de donner des leçons particulières. A Pontivy, « ils sont réduits à leurs seuls et uniques traitements », ce qui les met, quand ils n'ont pas de fortune personnelle, « dans la dure nécessité de s'imposer de nombreuses privations ainsi qu'à leurs petites familles ». Bref, à cause de cela, Pontivy finira par n'avoir pour professeurs « que le rebut des autres collèges ». En tout cas, vu les traitements insuffisants que touchent ses collaborateurs, M. Périer s'élève contre une augmentation projetée du prix de la table commune (1).

La table commune avait été établie dans les Lycées pour que les professeurs célibataires demeuraient autant que possible dans la Maison. En outre, elle diminuait, pour eux, le coût de la vie. A Pontivy, « elle était le seul avantage qu'il y eût dans l'établissement ». Encore ne plaisait-elle pas toujours aux professeurs. « Comment, disait M. l'abbé Grandmoulin, le 15 juin 1813, pourrait-on obliger des hommes faits à se nourrir comme des enfants,

De 1873 à 1898, il a dirigé successivement les Lycées de Laval, Caen et Nantes. — Les derniers prêtres universitaires. — MM. Moënnier, principal, Steun Bossennec, Levasseur, Dusjardin, Guillermit et Paul, — appartenaient au Collège de Lesneven (Finistère) qui fut fermé le 30 Septembre 1914. Voir Eugène Corgne, *Histoire du Collège de Lesneven, 1833-1914*.

(1) « Le professeur de 6^e, par exemple, jouit d'un traitement de 900 frs, passible d'une retenue de 45 frs ». Lettre du proviseur, 22 novembre 1834. — Dans un rapport du 3 Mars 1843, Villemain, ministre de l'Instruction Publique, écrit que « la moyenne du traitement pour chacun des fonctionnaires des collèges communaux excède à peine 1.200 frs. On ne peut songer, sans peine, aux privations, qu'un traitement si modique impose à tant d'hommes estimables ». Sûrement, c'est pour désigner ces professeurs « qu'on a inventé la pittoresque et triste expression de misère en habit noir ». Voir Charles Dejob, *La vie universitaire sous le gouvernement de Juillet*, dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, 15 Mai 1913, p. 409.

surtout dans notre province où l'on mange de la bouillie? Comment des professeurs venus de pays de vignobles s'habitueraient-ils au cidre, qu'un grand nombre de Bretons même ne boivent pas ? » Sous la Monarchie de juillet, la table commune est servie dans un local particulier et à des heures qui ne coïncident pas avec celles des repas des élèves. « Le déjeuner se compose d'un plat de viande et d'un plat de légumes ; le dîner de deux plats de viande dont un de bœuf bouilli et l'autre un rôti et un plat de légumes. En plus, un dessert assez léger où se trouvent quelques fruits et du beurre. La boisson est la même que celle des élèves ; cependant l'usage est de donner soir et matin une bouteille de vin commun du



La cuisine

Gliché Géraud

prix de dix à douze sous chaque bouteille ». La table commune se payait 420 francs dans les collèges royaux de deuxième et troisième classes parmi lesquels était celui de Pontivy.

★ ★

La chute de Louis-Philippe n'émeut pas les fonctionnaires du Lycée. Le 3 mars 1848, ils prient le ministre de l'Instruction publique « de transmettre au Gouvernement provisoire leur adhésion à la constitution républicaine que le peuple vient de conquérir au prix de son sang.

Ils voient dans les institutions nouvelles qui vont présider aux destinées de la France le principe d'une éducation forte, libérale et accessible à tous. Ils s'empres-
sèrent de seconder par tous les moyens dont ils peuvent disposer les vues patriotiques que le gouvernement promet de réaliser ».



Le coup d'Etat du 2 décembre 1851, qui annonce le prochain rétablissement de l'Empire, inaugure pour l'Université un régime de persécution.

Les professeurs furent astreints au serment. « Il y eut à ce moment des drames intimes chez ces hommes, révoltés par l'obligation de promettre fidélité au Président parjure, mais effrayés à la pensée de ruiner leur carrière » (1). La plupart prêtèrent le serment parce qu'ils avaient un foyer ; ils ne voulaient pas y rapporter la misère du cabinet du proviseur (2).

A Napoléonville, seul M. Musgrave Clay, maître d'Anglais, refusa d'obéir, mais pour des raisons totalement étrangères à la politique. Il craignait, en obéissant, de « perdre sa nationalité anglaise sans recevoir en compensation la nationalité française ». Il quitta le Lycée, en octobre 1852, avant d'avoir obtenu son congé.

Jusqu'à la fin de l'Empire, le loyalisme des professeurs de Napoléonville n'eut d'égal que leur dévouement entier « aux intérêts de l'établissement. Ils sont animés d'un excellent esprit. Plusieurs d'entre eux ont ouvert des conférences publiques suivies avec profit par toutes les classes de la population ».

Cela n'empêche pas le Lycée d'être frappé « d'une sorte d'ostracisme par l'administration supérieure ». Au 1er janvier 1869, aucune distinction n'est accordée à son personnel. « Voici le 1er janvier 1870 qui approche. Quelle surprise nous ménage-t-il ? » Désappointé, le proviseur ajoute : « J'entends dire autour de moi que ce Lycée est considéré comme un pénitencier et que les fonctionnaires y sont envoyés comme en exil ».

(1) G. Weill, *Histoire de l'enseignement secondaire en France (1802-1920)*, 1921, p. 122.

(2) Eugène Corgne, *L'Université et la République. Ceux de 51...*, dans *La Démocratie*, 10 janvier 1921.

Maintenant, dans le monde universitaire, on a coutume de dire, à propos du Lycée de Pontivy : « Début ou Rebut ».

IV

Les Elèves

Puisqu'il s'agissait d'habituer la jeunesse à l'obéissance, à l'ordre, « la discipline était toute militaire » au Lycée de Napoléonville comme ailleurs. Les élèves étaient divisés non pas en études, mais en compagnies et chaque compagnie avait des gradés, caporaux, sergents. Le signal de tous les exercices était donné au son du tambour. L'uniforme bleu, avec des boutons métalliques, était copié sur celui des soldats.

Les Lycéens n'étaient pas faciles à diriger. « Sous l'administration sévère » de M. l'abbé Le Priol, ils refusèrent, à la chapelle, de chanter le *Domine salvum fac Imperatorem*. Deux fois, durant le provisorat de M. l'abbé Polonceau, - en 1811 et 1812, - ils commencèrent l'office, à vêpres, par des chants discordants auxquels succéda un silence absolu. En 1813, nouvelle manifestation du même goût. Le proviseur, M. l'abbé Grandmoulin, consigna les élèves, — « cette jeunesse impie et séditeuse », — dans les quartiers et il prit la ferme résolution de travailler « à la destruction de cet esprit de cabale et de révolte qui règne dans ce Lycée depuis son origine ».



Toutefois, à l'instar des autres Lycéens, les élèves de Napoléonville ont le culte de l'Empereur. A ce sujet voici ce que le proviseur écrit au sous-préfet, le 25 novembre 1810 : « J'ai la satisfaction de vous annoncer que, d'après une lettre de Son Excellence Mgr le Grand Maître de l'Université, annonçant que l'intention de S. M. est qu'on lui présente 150 jeunes gens de 19 ans pris dans les Lycées, qui voudraient faire partie d'une expédition lointaine, avec l'expectative de recevoir le grade de sous-lieutenant au lieu de leur destination, lorsque j'eus manifesté à mes élèves (en leur en faisant sentir tous les avantages) cette preuve de la protection particulière que S.M.

l'Empereur leur accorde, vingt-six, par un enthousiasme spontané, se sont fait inscrire aussitôt chez moi pour prétendre à cette haute entreprise. Vous apprendrez sans doute avec plaisir l'émulation guerrière qui anime les Lycéens de notre Lycée ».

Au lendemain du désastre de Russie (1812), Napoléon eut à refaire une armée. La jeunesse des Lycées ne cessa de répondre avec empressement à l'appel de l'Empereur. Témoin, entre beaucoup d'autres, ces lignes de M. l'abbé Polonceau au recteur d'académie, en date du 20 février 1813 : « J'ai fait part à nos élèves de la lettre par laquelle S. Exc. le Sénateur Grand-Maître vous annonce que S.M. a nommé à des Sous-Lieutenances dans les régiments de ligne plus de 80 jeunes gens que les Lycées avaient envoyés à l'Ecole de Fontainebleau. Cette nouvelle a produit un vif enthousiasme parmi cette jeunesse ardente qui ne soupire qu'après le moment où elle pourra marcher à la défense de la Patrie ; et aussitôt les élèves Blavon-Duchesne, Fabry aîné, Gault et Pivert sont venus me demander la faveur d'être présentés pour l'Ecole de Fontainebleau ».

De nouveaux vides allaient se produire à Napoléonville et dans d'autres écoles, car, le 3 avril 1813, un sénatus-consulte ordonna la levée de dix mille cavaliers parmi les fils de famille, c'est-à-dire parmi des jeunes gens déjà rachetés de la conscription. C'était la levée des gardes d'honneur, futurs héros de Hanau, de Montmirail et de Reims.

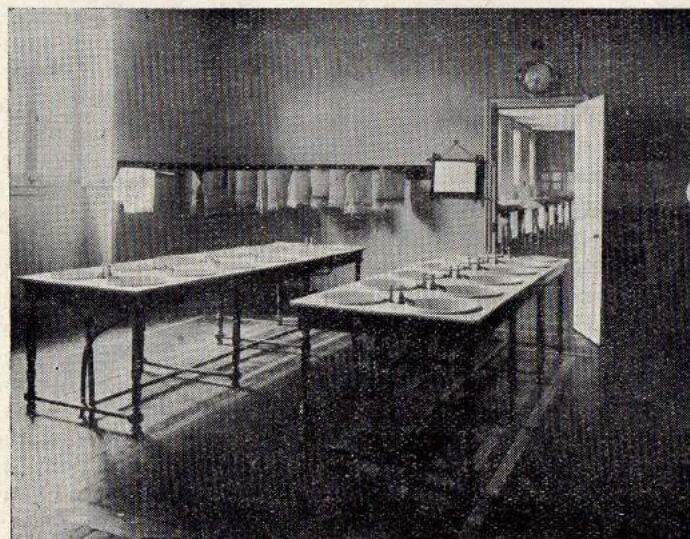
La mauvaise volonté de la bourgeoisie riche et de la noblesse, dans certains départements le trop petit nombre de fils de famille, obligèrent les préfets à lever des hommes un peu partout. Pour sa part, le Lycée de Napoléonville donna 15 élèves et 2 maîtres aux régiments de gardes d'honneur.

Mais, comme on continue de demander des Lycéens pour l'armée, le proviseur écrit, le 18 décembre 1813 : « Le Lycée de Pontivy s'est toujours distingué par son dévouement à la personne sacrée de S. M. et au service de la Patrie. Je regarderai toujours comme le premier de mes devoirs d'entretenir ce généreux enthousiasme dans le cœur de mes élèves. Mais depuis la fondation des gardes d'honneur, il ne me reste presque plus que des

enfants, et ceux qui ont l'âge requis pour le service militaire n'ont pas les forces physiques nécessaires pour en supporter les fatigues,... »

♦
♦

Après le retour des Bourbons, la discipline militaire disparut. On remplaça les compagnies par des études, le tambour par la cloche. « Tous les mouvements, dit le proviseur, le 16 février 1815, s'exécutent d'après l'ordre de M. le censeur, sous la surveillance de quatre maîtres d'études et les élèves du Lycée ne sont plus que ce qu'ils auraient dû être toujours, des écoliers soumis à leurs chefs et à leurs maîtres, menant *la vie de scholarité*. »



Le lavabo

Cliché Tourte et Petit

En réalité, pendant la Restauration, la licence et le désordre régnèrent au Collège royal de Pontivy. En 1820, une insubordination se produit. Des faits plus graves s'y déroulent, au cours d'une nuit de 1821 ; les gendarmes doivent intervenir. Le 4 janvier 1822, le proviseur signale

au recteur l'agitation qui vient d'éclater. Le maître de la seconde étude ne triomphe de l'indiscipline de ses élèves que par son extrême fermeté. Les Collégiens de la première étude se portèrent au secours de leurs condisciples et une fois réunis à eux, ils éteignirent les lumières et lancèrent différents objets à la tête du surveillant. Le proviseur réussit à rétablir le calme. Mais le lendemain, des cris injurieux furent proférés contre lui par des Collégiens qui passaient sous ses fenêtres. Emile Souvestre, alors élève à Pontivy, a raconté ces troubles dans une comédie en trois actes et en vers. La scène se passe le 1^{er} janvier. Elle représente une mutinerie d'écoliers qui refusent de présenter leurs vœux au proviseur. Cette comédie « qui faisait les délices des soubrettes de Pontivy » était « une provocation évidente des élèves à la désobéissance à leurs maîtres et à leurs supérieurs ». Souvestre, au surplus, composa d'autres pièces, antireligieuses, antigouvernementales, voire plusieurs « de la dernière obscénité ». Finalement en juin 1823, il fut rendu à sa famille (1).

L'irrégion aussi régnait au Collège. En 1822, « aucun interne n'a rempli le devoir pascal ». L'année suivante, « un seul a eu, pour se conformer à cette obligation, le grand courage de braver l'opinion de ses condisciples et de mépriser leurs attaques et leurs railleries ».

L'état moral et religieux de la plupart des autres Collèges laissait autant à désirer. Peut-on, du reste, s'en étonner si l'on songe que les écoliers de cette génération étaient venus à la vie au milieu des formidables événements qui avaient ébranlé la France et secoué l'Europe? Mais on ne doit pas être surpris de voir Mgr Frayssinous, « sentinelle vigilante », comme il s'appelle lui-même, tâcher de remédier à une telle situation. Notamment, il charge l'abbé de Scorbiac, prêtre des Missions de France, d'évangéliser chaque année un certain nombre d'établissements. Le missionnaire prêcha à Pontivy en 1826 (2).

A la nouvelle de la Révolution de 1830, « le régiment

(1) Emile Souvestre, littérateur français, né à Morlaix (1806-1854). Il était entré au Collège royal de Pontivy le 6 Octobre 1818, en qualité d'élève du gouvernement.

(2) Voir Eugène Corgne, *Dans les Collèges sous la Restauration*, dans le *Journal de Pontivy*, 10 et 31 mai 1931.

manifeste les intentions les plus alarmantes. Les prisonniers, au nombre de 200, essaient de s'évader. Les condamnés de Glomel, en pleine insurrection, se portent, au nombre de 600, sur Pontivy (1). Nous avons été obligés de prendre les armes pour nous défendre ». Aussi « nos jeunes têtes sont-elles dans la plus grande fermentation. Les sentiments des internes sont manifestement opposés à ceux des externes et ce qui ne contribue pas peu à les irriter les uns contre les autres, c'est que ces derniers, au moins quelques-uns, affectent de porter les couleurs que le Lieutenant-Général a ordonné d'arborer ». Dans l'intérêt de l'ordre, il conviendrait, dit le proviseur, M. Gervais, qu'on avançât la date des prix.



En 1848, « l'agitation qui se manifeste au dehors » ne pénètre point jusqu'aux Lycéens. « Ce qui paraît les préoccuper le plus, c'est le changement de leurs boutons ». Le 1^{er} mars, la plus grande partie des élèves rentrèrent dans leurs familles pour passer le congé des jours gras. Les autres, — une douzaine à peine, — furent conduits par le proviseur et le censeur voir les illuminations qui terminèrent les réjouissances organisées en l'honneur du nouveau régime.

A la fin de l'année scolaire, les Lycéens offrirent à la Nation le montant des récompenses qui devaient leur être remises. C'est pourquoi, la distribution des prix du 10 août 1848 ne fut qu'une simple proclamation. Les écoliers, selon leur désir, n'eurent, au lieu de prix, que des rameaux et des attestations de leurs succès signées du proviseur. A son vif regret, le clergé de Pontivy ne put assister à la cérémonie. En effet, « le 10 août était la Saint-Laurent. Or, ce jour est précisément la fête du curé de Noyal-Pontivy, prêtre vénérable et regardé comme un saint » (2). Pour remplir « un devoir sacré » les ecclésiastiques de Pontivy allèrent, avec leurs confrères de l'arrondissement, offrir leurs vœux au recteur de Noyal. En revanche, le 13 août 1849, ils s'empressèrent, avec

(1) Sur l'affaire de Glomel, voir *Pontivy au cours du temps*, par Eugène Corgne.

(2) M. Mahéo.

d'autres prêtres, « de venir donner publiquement au Lycée un témoignage de sympathie ». Au reste, « c'est le curé de Pontivy et son clergé qui viennent chanter eux-mêmes la messe du Saint-Esprit ».

Pendant la guerre de Crimée, en février 1855, une souscription est faite au Lycée en faveur de l'armée d'Orient. Elle rapporte 127 fr. 50, dont 54 fr. 50 donnés par les élèves.

Trois ans plus tard, tout fier d'avoir dicté la paix de Paris qui fait de lui l'arbitre de l'Europe, Napoléon III visite la Bretagne. Le 17 août, il est l'hôte de Napoléonville. « Les Lycéens ont été placés pour l'arrivée à la demi-lune. L'Empereur a salué quand leur drapeau s'est incliné devant lui et qu'il a entendu leurs acclamations ».

Sous le Second Empire le clergé continue à être animé des meilleurs sentiments à l'endroit du Lycée. Le 11 novembre 1861, par exemple, Mgr. Dubreil, évêque de Vannes, donne la confirmation dans la chapelle de la Maison. Après la cérémonie, il se rend dans la grande cour de récréation. Un élève lui lit un petit discours français ; un autre une pièce de vers latins. L'évêque, « très satisfait et très affable », lève toutes les punitions et accorde un congé.

D'après un ancien élève, « tout allait pour le mieux dans le meilleur des petits Lycées de l'Empire » quand la guerre franco-allemande éclata.

« Dès les premiers jours d'août commença la série des surprises et des revers. Le 4, Wissembourg, le 6, Froeschwiller qui ouvrait l'Alsace aux Allemands, Forbach qui leur ouvrait la Lorraine. Le mardi 9, devait avoir lieu la distribution des prix sous la présidence de M. Varcollier, sous-préfet. Mais devant ces mauvaises nouvelles, pouvait-on songer à fêter nos succès scolaires ? La cérémonie fut supprimée. On fit partir les internes par les premiers trains et l'on convoqua par classe, chez le censeur, pour recevoir leurs prix, les externes qui devaient être couronnés.

« La rentrée d'octobre fut assez morne. Strasbourg venait de capituler. Metz bloqué ne faisait aucun effort pour briser le cercle qui l'étreignait. Paris lui-même était assiégé. Plus de relation avec la province et nous ne pouvions recevoir aucun des livres qui nous étaient nécessaires pour nos études. On fouilla la bibliothèque du Lycée et on put y découvrir, même pour les externes, assez d'auteurs pour les besoins de l'année scolaire.

« Le jeudi et le dimanche nous assistions aux exercices des pépères de la garde nationale dont faisaient partie nos professeurs et chaque matin, à la sortie des classes, nous courions voir passer les prisonniers allemands cantonnés à deux pas du Lycée, à la manutention, et que l'on conduisait à la soupe au Quartier Clisson.

«... L'hiver vint, hiver long et dur, avec sa température sibérienne, ses neiges, ses glaces, qui tinrent tout un mois emprisonnées les eaux du Blavet. Chaque jour, deux camarades et moi nous allions prendre copie du communiqué dont seules les préfectures et les sous-préfectures avaient le privilège. Nous en faisions part aux internes et nous les adressions par le courrier à des familles amies des cantons voisins impatientes de nouvelles.

« Nous avions parfois des nouvelles directes du front par notre camarade Tilly qui, dès le mois de septembre, s'était, à 17 ans, engagé, pour la durée de la guerre, dans les chasseurs à pied. Il gagna vite ses galons de caporal et prit part, comme sergent-fourrier, le 9 janvier 1871, dans l'armée de Bourbaki, à la bataille de Villersexel.

« Les hostilités cessées, Tilly fit comme l'écolier du Collège de Vannes, dont parle Brizeux :

*Il déposa l'épée, il oublia ses grades
Pour lutter de science avec ses camarades.*

« Sur les bancs studieux, fidèle il revint lui aussi s'asseoir et nous étions fiers de compter dans nos rangs un de ces vaillants qui, au prix de mille misères, avaient du moins sauvé l'honneur, s'ils n'avaient pu nous donner la victoire » (1).

(1) Voir X... *Souvenirs d'antan*, dans le *Journal de Pontivy*, 9 et 16 juillet, 13 et 2 Août 1926.

13 juillet 1919. Nous sommes « au lendemain de la guerre la plus tragique qui fût jamais, à l'aurore de cette paix, dans laquelle nous avons mis les plus grandes espérances de l'Histoire ».

Les Lycéens de Pontivy sont réunis au théâtre municipal pour la distribution des prix (1). M. Strowski, professeur de Philosophie, qui, mobilisé pendant quatre ans, doit à ses chers élèves « un arriéré de classes », prononce le discours d'usage. En passant, il dit un mot de la « transformation radicale » que les événements viennent de faire subir à l'extérieur du Lycéen. Celui-ci « porte volontiers des leggings ou des bandes molletières ; sous le béret des chasseurs, ses cheveux sont noblement rejetés en arrière, à l'aviateur. Son allure a pris quelque chose de décidé ; volontiers il fredonne ces couplets de la *Madelon*, qui, ma foi, firent assez bonne figure, à Strasbourg, sous les fenêtres du logis où naquit la *Marseillaise*. Mais cette métamorphose ne serait qu'un déguisement puéril, si elle n'était pas le symbole concret d'une transformation intérieure ».

Alors, s'adressant tout particulièrement à ses jeunes auditeurs, M. Strowski s'écrie : « Vous êtes les fils ou les frères cadets de ceux qui vous ont gagné la plus belle partie que le monde ait jamais vu jouer : Victoire oblige. Vous devez à vos pères et à vos frères, vous vous devez à vous-mêmes, d'être à la hauteur du rôle que cette victoire a confié à notre Patrie...

« Maintenant la guerre est finie ; mais ne vous dissimulez point que dès demain, qu'aujourd'hui même, vous vous trouverez dans des conditions, qui pour être moins pressantes et surtout moins dangereuses, n'en comportent pas moins pour vous des obligations analogues. La France qui travaille, qui produit, qui veut vivre, en définitive, et qui veut aussi rayonner autour d'elle, continue à être une immense armée. Dans cette armée, il faut, mes chers enfants, que vous continuiez à entretenir, à votre tour, ce qui a le plus contribué à notre victoire : d'abord une

(1) Pendant toute la guerre, le Lycée fut occupé par le service de santé. Cela ne bouleversa pas trop la vie des écoliers, car le Lycée et l'hôpital vécurent côte à côte. Toutefois, durant une bonne partie des hostilités, on fut obligé de recourir pour les internes au placement familial. La distribution des prix avait lieu au théâtre municipal.

confiance absolue dans les destinées de la France ; ensuite la concorde et l'union de tous les Français ; enfin, le respect et l'amour du génie intellectuel de la France ».

V

L'Enseignement

En 1802, on avait créé pour tout le cours des études secondaires deux sections distinctes, l'une de latin, l'autre de mathématiques. Sept ans plus tard, un règlement ne laissa plus subsister qu'une seule section, où les lettres eurent le rôle principal. Ce règlement plaçait après les



La cour d'honneur

classes primaires six années secondaires, deux de grammaire, deux d'humanités, une de rhétorique, une de mathématiques spéciales (on dirait maintenant « élémentaires »). Les Lycées des chefs-lieux d'académie devaient avoir aussi une chaire de mathématiques transcendantes

(1) Pour la rédaction de ce chapitre, j'ai utilisé le volume déjà cité *Histoire de l'enseignement secondaire en France*, par Georges Weill.

(aujourd'hui « spéciales ») et une chaire de philosophie; celle-ci fut bientôt créée dans tous les Lycées.

Les thèmes, les versions, les discours, les vers latins étaient les exercices habituels, « ceux qui faisaient la renommée des élèves et des maîtres ». Le grec ne s'éleva pas au niveau du latin. Le français était mieux étudié. L'histoire et la géographie avaient disparu des programmes. Les langues vivantes étaient considérées comme un hors-d'œuvre. Les sciences mathématiques tenaient une place importante. Mais les sciences physiques et surtout les sciences naturelles, reléguées à la fin des études, restaient inconnues à la plupart des élèves.

Contre un plan d'études aussi incomplet Guizot protesta en 1816. Il reprochait à l'Université « d'avoir trop restreint les objets de l'enseignement », de ne pas lui avoir donné « l'étendue et la richesse que comportent, qu'exigent même les besoins de la société et les lumières du siècle ».

D'ailleurs, l'idée de fonder des cours spéciaux apparut déjà çà et là sous l'Empire. Le Lycée de Pau, par exemple, annonçait en 1812 des leçons payantes d'espagnol et de tenue des livres. Sous la Restauration, les essais devinrent plus nombreux. Epinal obtint en 1827 l'approbation d'une « école de géométrie, de mécanique et de dessin linéaire », installée au Collège. A Saint-Mihiel, on établit des classes de commerce. Vatimesnil, premier titulaire du portefeuille de l'Instruction publique, modernisa l'enseignement classique lui-même par le développement des sciences et l'introduction des langues vivantes. La Monarchie de juillet voulut agir à son tour. C'est pourquoi, Guizot institua, par la loi du 28 juin 1833, les écoles primaires supérieures. Assurément, il demeura fidèle à l'éducation classique, sans laquelle « on n'est qu'un parvenu en fait d'intelligence ». Mais « il y a quelque chose, disait-il, et quelque chose d'important à changer. L'enseignement est trop maigre et trop lent. Il y a trop loin de l'atmosphère intellectuelle du monde réel à celle du Collège ». Par les écoles primaires supérieures, Guizot croyait avoir trouvé le meilleur moyen d'organiser un enseignement pratique.

En 1842, la commune de Pontivy fut invitée, par le ministère de l'Instruction publique, à créer une école pri-

maire supérieure et à l'annexer au Collège royal. La Commission administrative du Collège et le Conseil municipal se prononcèrent favorablement.

La nouvelle école ouvre ses portes en octobre, sous la direction de Pierre-Marie Baron, ancien instituteur à Auray. En 1844, elle a 13 élèves. L'année suivante, elle compte trois unités de plus. Ce qui lui a donné « un certain lustre » dans ces derniers temps, écrit au recteur en 1845, le maire de Pontivy, M. Yzopt, « c'est la faculté qu'ont les élèves de suivre, sans aucun supplément de rétribution le cours de dessin du Collège Royal, cours que plusieurs écoliers fréquentaient déjà. Mais c'est surtout le cours de chant que tous voudraient suivre et nous sommes convaincus que l'annonce de ce nouvel avantage attirerait de nombreux élèves. Plus tard, selon la vocation des jeunes gens, s'il était permis à quelques-uns de ces écoliers de suivre soit le cours de langues vivantes, soit celui de chimie, cours qui se font d'ailleurs en dehors du temps des classes, nous n'aurions plus rien à désirer parce que l'avenir de notre école serait ainsi assuré. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un obstacle à la fréquentation de cette école est sa dénomination d'école primaire supérieure et si elle n'était pas annexée au Collège, elle ne compterait encore que quelques élèves ». Ailleurs, le maire s'exprime en ces termes : « Depuis environ cinquante ans, c'est au Lycée qu'on a l'habitude de conduire les enfants. Aussi dès que notre école professionnelle profiterait d'une partie du personnel des professeurs, l'éloignement des familles à faire suivre à leurs enfants les cours de cette dernière école disparaîtrait complètement ».

Quand on a lu ces déclarations du maire de Pontivy, on comprend mieux pourquoi, dans cette époque où la bourgeoisie régnait, nettement séparée du peuple, les écoles primaires supérieures ne connurent pas le succès. Elles portaient un cachet d'infériorité, comme réservées à la masse des non-électeurs. Petits bourgeois et commerçants eussent peut-être bien accueilli un enseignement « secondaire intermédiaire ». Ils dédaignèrent un enseignement « primaire supérieur » qui les mettait au niveau des ouvriers.

L'école de Pontivy disparut bientôt. En effet, dans le

projet de budget pour 1851, discuté et adopté par le Conseil municipal le 12 mai 1850, — quelques semaines après le vote de la loi Falloux, — aucun crédit ne figure pour le traitement du directeur de l'école primaire supérieure. C'est la fin de l'Ecole. (1)

★
★★

Après le coup d'Etat du 2 décembre, le ministre de l'Instruction publique, Fortoul, entreprit la réforme radicale des études classiques. En effet, les amis du nouveau gouvernement tenaient à procurer à la France une prospérité qui lui ferait oublier les institutions libérales. Aussi trouvaient-ils naturel de former dans les Lycées moins d'avocats et de journalistes, plus d'ingénieurs et d'industriels.

Par les arrêtés du 30 août 1852, Fortoul donna aux sciences une place égale à celle des lettres. Les élèves suivaient tous les classes de sixième, cinquième et quatrième ; ceux qui abandonneraient alors le Lycée en emporteraient « l'ébauche complète d'une éducation française et utile ». Ensuite la séparation entre littéraires et scientifiques se faisait dans la troisième, la seconde et la rhétorique, mais sans être complète : sur dix classes de deux heures, les uns et les autres devaient suivre en commun cinq classes de lettres par semaine.

Ce régime, qui est connu sous le nom de *bifurcation* manqua son but. Il devait favoriser les sciences, mais les nouvelles classes de sciences attirèrent surtout les mauvais élèves, « toujours désireux d'échapper au travail connu, toujours à la recherche des classes où l'on aura peu à faire ». Il en résulta un discrédit pour l'enseignement scientifique (2). Le nouveau plan d'études devait

(1) Voir Eugène Corgne, *Collège royal de Pontivy et Ecole primaire supérieure*, dans le *Journal de Pontivy*, 7 et 14 Octobre 1928.

(2) On lit, dans un rapport de 1855 sur le Lycée : "L'enseignement scientifique est généralement faible. En logique, en seconde et en troisième, les résultats sont peu satisfaisants pour les mathématiques. En logique, le cours a perdu ses meilleurs élèves reçus bacheliers à la fin de l'année dernière. Dans les deux autres classes, les élèves ne travaillent pas et ne répondent presque rien. L'enseignement des sciences physiques et naturelles, donné avec méthode et clarté dans les classes supérieures par un professeur instruit et doué d'une élocution facile, ne produit pas, faute de travail de la part des élèves, les résultats qu'on en devrait attendre". D'autres rapports, en revanche, sont moins déconcertants et montrent qu'à Napoléonville l'enseignement scientifique obtint, tout compte fait, sous le régime de 1852 des résultats aussi honorables que ceux obtenus par l'enseignement littéraire.

aussi développer les langues vivantes. Mais, faute de professeurs français compétents et cultivés, on s'adressa, pour faire distribuer cet enseignement, aux réfugiés étrangers, « Polonais sans ouvrage et Hongrois qui avaient eu des malheurs... » Ce personnel de rencontre était dépourvu de toute action sur les élèves.

Lorsqu'il eut supprimé le régime de 1852, Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, qui voulait consacrer aux études modernes un enseignement à part, fit voter la loi de 1865 sur l'enseignement spécial à l'usage des futurs agriculteurs, industriels et commerçants. Ce fut un enseignement secondaire, où l'on entraît après l'école primaire, et un enseignement court, d'une durée de trois ans. Le programme des études comportait les mathématiques, la chimie, la mécanique, la comptabilité. Il n'était au fond que celui des écoles primaires supérieures instituées en 1833, mais, qui, dénoncées comme des foyers de socialisme, avaient succombé dans la tourmente réactionnaire de 1850 (1).

Une école normale, à Cluny, formait des maîtres. Des cours furent ouverts à Mulhouse, Mont-de-Marsan et Alès. Puis, sur les désirs de l'Empereur, l'administration de l'Instruction publique décida l'installation à Napoléonville « d'un grand établissement d'enseignement spécial en vue de l'industrie particulière de la Bretagne, c'est-à-dire de l'agriculture. En plaçant à Napoléonville ce centre d'une nouvelle action civilisatrice, on ne fera que développer les vues du fondateur de la ville elle-même et de son Lycée.

« Ce Lycée gardera son nom et ses anciennes prérogatives. On y trouvera, comme autrefois, l'enseignement qui conduit aux deux baccalauréats, aux études spéciales et aux carrières libérales. Mais à côté de cet enseignement des humanités et des théories de la science se placera un enseignement pratique fortement organisé et approprié

(1) "Duruy eut le sort des novateurs. On crut qu'il empiétait sur les "Travaux Publics". Le ministère du Commerce lui était absolument contraire. Quant au ministère des Finances, il se montrait plus préoccupé d'économies que de dépenses fructueuses. Les temps sont-ils changés ?... Il triompha pourtant..." Louis Planté, *Une rencontre de César : Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique*, dans la *Revue bleue*, 2 Mai 1931, p. 274. — L'Enseignement spécial, maintenu par les successeurs de Duruy, mais modifié à plusieurs reprises, dura jusqu'en 1890.

aux besoins spéciaux de l'agriculture dans la péninsule armoricaine (1) ».

L'enseignement spécial fut inauguré à Napoléonville à la rentrée d'octobre 1867, avec un nouveau proviseur, M. Gasquin, licencié-ès-lettres, inspecteur primaire à Nancy, chargé de sa mise en marche. M. Duruy vint lui-même « présider à la nouvelle restauration et à la nouvelle organisation du Lycée ». L'année d'après, une Ferme-Ecole, de soixante-dix hectares, annexée au Lycée, était ouverte au Grand-Resto, dans le voisinage de la ville, pour donner aux élèves un enseignement agricole pratique (2).

Dès l'ouverture des cours, les élèves affluent rue Saint-Jory. Le proviseur ne cache pas son contentement, en particulier dans la lettre qu'il adresse, le 16 décembre 1867, à M. Duruy. Il vient de recevoir 12 nouveaux chambriers (3).

« A midi, lui dit-il, ils ont fait une véritable invasion au Lycée ; ils sont arrivés dix de la même commune (4) et tous accompagnés de leur père et de leur mère. Le grand salon de l'administration était rempli, comme le jour où vous avez daigné y recevoir les fonctionnaires du Lycée. Alors, M. le Ministre, vous donniez la première

(1) Circulaire de Duruy au préfet du Morbihan, 22 août 1867, dans le *Moniteur*, 9 septembre.

(2) La Ferme-Ecole fut supprimée le 5 mai 1879 par le ministre de l'Agriculture et du Commerce.

(3) Duruy avait écrit au préfet du Morbihan, le 22 août 1867 : « Je favoriserai de tout mon pouvoir l'institution des chambriers qui est entrée si profondément dans les habitudes bretonnes ». « Les chambriers arrivent au Lycée à 7 heures du matin et nous quittent à 7 heures du soir. A midi, ils ont une demi-heure pour aller dîner. Ils mangent et logent dans les familles à des conditions avantageuses. Un seul, et c'est le très petit nombre, est pensionnaire, c'est-à-dire qu'il partage la nourriture des personnes qui ont bien voulu l'accueillir. Pour cela il paye 350 fr. Les autres, et c'est la grande majorité, ont seulement le *trempage*, c'est-à-dire qu'on leur cuit les aliments envoyés par les parents et qui composent leur seule nourriture de chaque jour. Le logement et la cuisson des aliments coûtent 6 frs par mois. Ces chambriers viennent au Lycée le jeudi et le dimanche comme les autres jours. Ils assistent aux offices comme les internes et, comme eux aussi, ils vont en promenade deux fois la semaine. »

Plus tard on créa, également avec l'autorisation du ministre de l'Instruction publique, une seconde catégorie d'élèves chambriers, dits « chambriers internes ». Ils étaient nourris en partie par le Lycée, en partie par leurs familles. Il étaient dispensés d'avoir un trousseau complet et l'uniforme réglementaire. — En 1913-1914, il y avait encore des chambriers au Lycée.

(4) Cléguérec.

impulsion à un mouvement qui se continue aujourd'hui et qui, je l'espère, ne se ralentira pas.

«... Evidemment, le Lycée gagne dans l'opinion ; on en parle, on discute les transformations qu'il a subies. On commence à percevoir les services qu'il rendra au département. Il se produit, en sa faveur, un courant qui va se communiquer de proche en proche et qui, avec plus de raison que jamais, me donne foi et espérance dans l'avenir ».



Le parloir

En dépit des promesses formelles du ministre, l'enseignement classique subit bientôt, à Napoléonville, une transformation profonde. Il fut amputé de deux années d'études. Certains exercices disparurent, comme le thème grec et les vers latins. Au lieu de huit, il n'y eut plus que trois professeurs qui firent des cours spéciaux aux dépens des élèves du Lycée classique, auxquels ils auraient dû se consacrer entièrement.

Aussi le niveau des études baissa-t-il rapidement. « Cet abaissement, signalé dès 1869 par les Inspecteurs généraux, se manifesta d'une manière plus sensible encore aux inspections de 1870 et de 1871 ».

Le 27 août 1871, le Conseil municipal de Pontivy protesta. Il rappela les sacrifices que la ville avait consentis pour l'installation du nouveau Lycée. Mais l'Etat n'avait assumé aucune dépense. Le nombre des boursiers tendait à diminuer. Enfin, le Lycée classique n'ayant pu conserver ses professeurs distincts, la valeur des études périclitait. Comme remède, le Conseil demandait la nomination de plusieurs nouveaux professeurs exclusivement attachés à l'enseignement classique. La délibération ajoutait que « la ville de Pontivy verrait avec peine déchoir un établissement qui rend d'éminents services et qui compte parmi ses anciens élèves un grand nombre d'hommes occupant actuellement les plus hautes fonctions ».

Jules Simon, alors ministre de l'Instruction publique, trouva justifiées les doléances du Conseil municipal de Pontivy, et dès le mois d'octobre suivant, toutes les classes de l'enseignement classique étaient rétablies, cinq nouveaux professeurs nommés et le Lycée, avec un personnel complet, reprenait sa physionomie de jadis (1).



En 1926, nouveau cri d'alarme. Le Conseil d'arrondissement de Pontivy a émis un vœu demandant la création d'une Ecole primaire supérieure de garçons et son annexion au Lycée.

« Ce vœu, écrivit un *Universitaire*, s'il était pris en sérieuse considération, pourrait avoir pour le Lycée les plus fâcheuses conséquences.

« Le Lycée possède actuellement une section d'enseignement classique, une section d'enseignement moderne, plus un cours professionnel qui comprend trois années et dont le programme se rapproche sensiblement de celui de l'école primaire supérieure. N'est-ce pas suffisant ?

« Pourquoi dès lors vouloir y introduire officiellement un quatrième enseignement ?

« Je sais que la grande vertu de cet enseignement est d'être gratuit. C'est ce qui éveille toutes mes craintes. Tous les parents, en effet, qui, par ignorance, regardent

(1) Voir J. B., *Une éclipse partielle de l'enseignement classique au Lycée de Pontivy*, dans le *Journal de Pontivy*, 49 Avril 1931.

plus à la gratuité d'un enseignement qu'à sa valeur éducative, ne manqueront de le préférer aux autres. D'où disparition instantanée du cours professionnel et abandon progressif de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne.

« En présence de ces classes anémiées les partisans de l'école unique demanderont bientôt leur suppression et le Lycée sera mis à la retraite pour ancienneté d'âge et de services. Maîtresse de la place, l'Ecole primaire supérieure pourra alors s'épanouir à l'aise entre les murs du vieil établissement universitaire qui, pendant plus d'un siècle, a produit tant d'hommes de savoir et de caractère dans toutes les branches de l'activité humaine... (1) »

Les craintes de *l'Universitaire* ne se sont pas réalisées. En 1928, une Ecole primaire supérieure a été créée et annexée au Lycée (2). Mais elle ne fait aucun tort à celui-ci, d'autant que la gratuité de l'externat existe dans toutes les classes de l'établissement secondaire.

D'aucuns, il est vrai, ne cessent de déplorer la fusion, pour quelques classes, des Lycéens et des élèves de l'Ecole primaire supérieure. Ils disent, comme M. le proviseur Hanès en octobre 1849 : « Les mêmes enfants ne peuvent recevoir à la fois l'instruction primaire et l'enseignement secondaire. Les élèves de la classe primaire supérieure ne feront pas plus tard d'études classiques. L'adjonction d'étrangers à certains cours du Lycée rend la discipline plus difficile aux professeurs et enlève à leurs élèves une partie des soins qui leur sont dus exclusivement ».

Quoiqu'il en soit, la création de l'Ecole primaire supérieure n'a pas amené la mort du Lycée.

Le Lycée de Pontivy ne va pas mourir. Sans doute, comme d'autres Lycées, il devra s'adapter à des exigences nouvelles. L'essentiel est qu'il vive (3). « L'essentiel est de conserver en France un enseignement secondaire qui donne une culture générale aux jeunes gens capables de le suivre, qui les prépare aux études supérieures et aux études spéciales, qui contribue à former l'élite indispensable aux démocraties ».

(1) Un *Universitaire*, *La Mort du Lycée*, dans le *Journal de Pontivy*, 31 Octobre 1926.

(2) Elle est fréquentée par 55 élèves.

(3) Le Lycée compte un effectif de 225 élèves.

VI

L'Association Amicale des Anciens Elèves

Dans le discours qu'il prononçait, comme président de la distribution des prix du Lycée, le 2 août 1878, M. le colonel Lenglier, maire de Pontivy, émettait le vœu que fût créée une société d'Anciens Elèves du Lycée.

Le proviseur, M. Taboureux, lui-même ancien élève de la Maison, souscrivit au projet et, comme il le dit à l'inspecteur d'académie, le 19 janvier 1879, il en médita l'exécution.

Enfin, le 15 mars 1881, alors que les adhésions atteignaient déjà le nombre de soixante trois, un Comité provisoire d'organisation était constitué. Il était composé de MM. Le Maguet, docteur-médecin, député du Morbihan, Lenglier, colonel en retraite, maire de Pontivy, Le Clair, président du Tribunal civil de Pontivy, Hamon-Duplessis, avoué, conseiller général du Morbihan, Jan, receveur de l'Enregistrement à Pontivy, Le Fur, avoué à Pontivy, de Penanrun, propriétaire à Pontivy, Taboureux, proviseur du Lycée.

Le 3 mai, l'assemblée générale rédigea ses statuts et procéda à l'élection du comité d'administration. Le lendemain, le comité nommait son bureau : président, M. Hamon-Duplessis ; vice-président, M. Le Clair ; secrétaire M. Taboureux. Le premier trésorier fut M. Robo, banquier, qui remplit ces fonctions pendant plus de dix ans.

Au 31 décembre 1881, l'Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée de Pontivy comptait 191 membres : 34 membres fondateurs et 157 membres titulaires (1).



Ce n'est pas seulement à Pontivy que les anciens élèves se plaisent à se rencontrer.

Le 8 avril 1885, trente trois d'entre eux se réunirent en un banquet, au Café Corazza, à Paris, sous la prési-

(1) L'Association avait été autorisée par décision ministérielle, en date du 24 Mai. Elle a été déclarée comme établissement d'utilité publique par décret présidentiel du 14 Mai 1930.

dence de M. Ch. Lenglier, proviseur du Lycée Charlemaigne. Dix autres, habitant aussi la capitale, transmirent, par lettre, leurs regrets de ne pouvoir assister à cette fête de famille. Des toasts chaleureux furent portés à la prospérité du Lycée de Pontivy et au développement de l'Association.

Le 1^{er} mai de l'année suivante, un autre banquet fut donné chez Corazza. De Pontivy, un membre de l'Association eut la délicate pensée d'adresser aux convives des branches d'ajonc fleuri cueillies sur la butte de Kerjalotte. Dans la lettre d'envoi, nous lisons : « Acceptez com-



Le réfectoire

me souvenir ces pointes d'ajonc fleuri qui ont paré la fameuse butte d'où vous avez aimé, jeunes écoliers, à contempler autrefois à vos pieds Pontivy avec sa caserne, sa grande place, son clocher en poivrière, les deux grosses tours de son château et ses toits étagés ; puis à l'horizon Noyal, La Houssaye, Saint-Thuriau, la plaine nue et rougeâtre du Champ de Manœuvres et toute la campagne remplie d'arbres qu'argentaient au loin les eaux scintillantes du Blavet. Elles vous rappelleront sans doute de doux souvenirs. Puissent-elles rendre plus gaie

vosre fête et plus présent à vos cœurs un coin chéri de la Bretagne lointaine ».



Le Centenaire du Lycée, qui fut célébré en 1904, fournit à l'Association le moyen d'affirmer sa vitalité.

Un dîner spécial, offert aux Lycéens aux frais de l'Association le jeudi 28 juillet, ouvrit la fête. Le samedi 30, « un concert eut lieu devant un public des plus élégants, composé de familles des anciens élèves. M. Péan, proviseur, dans une brève allocution, rappela le but de la réunion et en profita pour remercier l'Association et son dévoué président, M. Le Fur, de cette preuve d'affection pour le Lycée ».



Dix ans plus tard, c'est la guerre avec toutes ses horreurs... Quatre-vingt-dix fonctionnaires et anciens élèves du Lycée tombent pour la France.

Une plaque de marbre blanc, apposée dans le vestibule, porte les noms de ces glorieuses victimes. Elle a été inaugurée le mardi 12 juillet 1921.

La cérémonie fut impressionnante dans sa simplicité. D'abord, une messe fut dite dans la chapelle de l'établissement par M. l'abbé Le Goff, aumônier. Puis, après la lecture de la liste funèbre par M. le proviseur Michel, en présence des Lycéens et de nombreux anciens élèves rassemblés dans la cour d'honneur, M. Brard, sénateur du Morbihan et président de l'Association, prononça un discours vibrant d'émotion patriotique. En terminant, il confia la garde de la plaque commémorative aux élèves qui se succéderont sur les bancs du Lycée. Louis Gaillard, de la classe de Mathématiques, répondit au nom de ses camarades qu'ils acceptaient avec fierté la haute mission qui leur était confiée. « Le sacrifice de nos aînés, déclara-t-il ensuite, nous dicte notre devoir. Nous jurons de travailler pour être dignes d'eux, dignes de ce Lycée, plus que séculaire, qui les a formés, dignes de leur petite patrie, la Bretagne, et de notre grande patrie, la France. Comme ils se sont soumis à la stricte discipline des armées, nous nous soumettrons à la discipline intellectuelle de nos études et de nos maîtres. En souvenir

d'eux, nous fuirons la bassesse, l'envie, l'égoïsme, la lâcheté, tout ce qui rétrécit et tout ce qui avilit. Et si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, il nous fallait, à notre tour, entrer dans la carrière où ils entrèrent si magnifiquement et où ils ne sont plus, dans cette carrière, nous aussi, nous entrerions, pour être braves comme ils le furent, et pour mourir comme ils sont morts ».



On doit déplorer que plusieurs autres noms ne figurent pas au Livre d'Or du Lycée. Par exemple, le nom du général de Lourmel, aide de camp de Napoléon III, blessé mortellement à Inkermann pendant la guerre de Crimée (1854) et celui de Joseph Pobéguin, maréchal des logis au 3^{me} spahis, martyr de la seconde mission Flatters.

Aussitôt après le massacre du colonel Flatters et de ses compagnons, M. Priou, principal du Collège de Vannes et membre de l'Association, demanda l'érection, dans une des cours du Lycée, d'un monument à la mémoire de Pobéguin.

Le 6 juin 1881, les membres du comité d'administration récemment fondé s'associent, à l'unanimité, au sentiment qui a dicté à M. Priou sa proposition. Tous s'inclinent devant l'héroïque dévouement du malheureux et regretté Pobéguin. Cependant, avant de donner suite au projet, ils sont tous d'accord pour attendre que pareil tribut d'hommage ait été rendu au chef lui-même de l'expédition. Au surplus, « ils sont nombreux, ajoutent-ils, pour l'honneur de ceux qui leur survivent, ceux de nos condisciples qui ont payé de leur vie leur dévouement au devoir et aux causes les plus généreuses. Ne serait-il pas à craindre qu'un monument érigé à notre cher Pobéguin ne nuisît quelque peu au souvenir de ses nobles émules en héroïsme. Notre devoir n'est-il pas de les avoir tous en égale vénération » ?

Flatters et ses compagnons ont leur monument à Paris au Parc de Montsouris et à Ouargla. Dès février 1882, l'Association des Anciens Elèves du Lycée de Laval faisait graver, sur une plaque de marbre, le nom du colonel « mort victime de son dévouement à la science et à la France ».

Quant à l'Association de Pontivy, elle a tant attendu qu'elle a oublié de souscrire pour le monument élevé par Cléguérec, commune natale de Pobéguin. En revanche, les Lycéens, plus généreux, versèrent la somme de soixante-douze francs recueillie parmi eux (1).



Le jour même où il composait son bureau, le comité d'administration décidait que « dès la distribution prochaine des prix, il sera décerné, au nom de l'Association, deux prix d'honneur, l'un pour l'Internat, l'autre pour l'Externat, à l'élève interne et à l'élève externe qui ayant passé quatre années consécutives au moins au Lycée, se seront le plus distingués par leur conduite, leur travail et leurs progrès ». Depuis 1881, ces prix ont été accordés annuellement.

Mais l'Association ne remplit qu'une partie de son objet quand elle institue des récompenses pour encourager ses cadets au travail. Elle crée et entretient des bourses dans l'établissement. Elle exerce son patronage « sur les élèves qui, à la sortie du Lycée, ont besoin d'un appui moral, afin de leur rendre plus facile le choix d'une profession et de favoriser leurs débuts dans la carrière où ils seraient entrés ». Elle vient en aide aux anciens élèves malheureux, à leurs veuves, à leurs enfants. Elle conserve les relations amicales formées sur les bancs de l'Ecole.

Bref, grâce à l'observation fidèle de ses statuts, l'Association rend au Lycée « de véritables services ».



(1) Le lieutenant-colonel Flatters avait été chargé de rechercher un tracé de chemin de fer transsaharien devant aboutir au Soudan entre le Niger et le lac Tchad. Une première expédition, exécutée en 1880, s'avança d'Ouargla jusqu'au lac Menkhough et rebroussa chemin. Une seconde campagne, commencée à la fin de 1880, au cours de laquelle Flatters devait gagner le Hoggar, se termina le 16 février 1881 à Bir el Garama par le massacre de la mission dont quelques survivants seuls regagnèrent les parages du Sahara algérien. L'un d'eux, Pobéguin, épuisé, fut tué et dépecé à Hassi-el-Hadjadj par un tirailleur indigène affamé, le 31 mars. Il avait près de vingt-huit ans. Dans son livre *Les deux missions Flatters au pays des Touareg Azdjer et Hoggar*, un des membres de la première mission, Henri Brosselard, écrit : « Le maréchal des logis Pobéguin était un brave soldat et un excellent tireur, ce qui l'avait rendu la terreur des Touareg ». Voir aussi *Compte rendu de l'inauguration du monument élevé à Cléguérec*, suivi d'une Relation complète

Le 25 juillet 1919, M. le sénateur Brard engageait les Lycéens qui avaient quitté le Lycée depuis 1914, à faire partie de l'Association.

« Vous prendrez rang parmi nous, leur disait-il. Ensemble et joyeusement, nous travaillerons à la prospérité de la Maison qui nous a faits ce que nous sommes. Ensemble, tous, anciens à cheveux blancs, ou jeunes encore imberbes, nous aiderons à notre tour nos cadets, rendrons leurs études plus gaies, leurs débuts plus faciles.

« Venez à nous. Vous connaîtrez la joie de nos réunions intimes et le bonheur de faire le bien, sans réserves, en toute simplicité cordiale et fraternelle. Pour le renom, toujours meilleur, de notre Lycée, inscrivez-vous, faites inscrire vos amis ».

Cet appel s'adresse à tous les Lycéens sortants. Puisse-t-ils, chaque année, y répondre tous, pour que l'Association étende de plus en plus son œuvre bienfaisante.

LISTE DES PROVISEURS DEPUIS LA FONDATION

NOMS	SITUATION ANTÉRIEURE	DATE de L'ENTRÉE en FONCTIONS
APPERT	Censeur au Lycée de Lyon	25 juin 1806.....
LE PRIOL (abbé)	Professeur au Lycée de Strasbourg	7 janvier 1808....
POLONCEAU (abbé)	Censeur au Lycée de Moulins	18 octobre 1810...
GRANDMOULIN (abbé)	Censeur au Lycée de Pontivy	30 septembre 1813
LEMAITRE (abbé)	Régent au Collège de Saint-Brieuc	30 octobre 1820..
GERVAIS	Chef d'Institution, Paris	9 novembre 1822
PERIER	Censeur au Lycée de Pontivy	1 ^{er} octobre 1830...
TAROT	Censeur au Lycée de Pontivy	octobre 1847...
GAUDIN	Censeur au Lycée d'Orléans	23 mars 1848.....
HANÈS	Censeur au Lycée de Rennes	14 juillet 1849....
CHAUVEAU	Proviseur du Lycée de La Rochelle	4 septembre 1855
LE GAL	Censeur au Lycée de Nantes	11 décembre 1856
GASQUIN	Inspecteur primaire à Nancy	7 septembre 1867
POTEAU	Censeur au Lycée de Nantes	9 septembre 1873
RICOUR	Censeur au Lycée de Lille	23 mars 1877.....
TABOUREUX	Censeur au Lycée de Caen	10 septembre 1877
GUINAULT	Censeur au Lycée de Rouen	20 septembre 1881
PERDOUX	Censeur au Lycée de Caen	20 juillet 1884....
GERMAIN	Censeur au Lycée de Lille	18 mai 1888.....
BANCE	Censeur au Lycée de Nantes	Non installé.....
VARENNES	Proviseur du Lycée de Tournon	12 avril 1891.....
LECADET	Proviseur du Lycée du Mans	25 avril 1892.....
ROSSIGNOL	Censeur au Lycée de Rennes	1 ^{er} avril 1894.....
PÉAN	Censeur au Lycée de Rennes	18 juillet 1900....
LION	Censeur au Lycée de Brest	16 septembre 1915
MICHEL	Censeur au Lycée de Caen	8 octobre 1919....
HENRIET	Censeur au Lycée de Besançon	15 septembre 1926
BAILLY	Principal du Collège d'Auxerre	16 septembre 1930
GARREAU	Proviseur du Lycée de Digne	13 avril 1931.....

COMITÉ D'ADMINISTRATION

de l'Association Amicale des Anciens Elèves

MM.

BRARD Alfred, Sénateur du Morbihan, président.
BERTO Victor, ancien directeur de l'Octroi, vice-président.
MASSART A., avoué, vice-président.
GARREAU, proviseur du Lycée, secrétaire.
COLLET Louis, négociant, secrétaire-adjoint.
LESON Auguste, ingénieur, secrétaire-adjoint.
HUET, ingénieur T. P. E. en retraite, trésorier.
BOT Hubert, receveur municipal, trésorier-adjoint.
JUIGNIER Ernest, notaire, trésorier-adjoint.

MEMBRES DU BUREAU

MM.

BOT Eugène, pharmacien.
LAUDREN Frédéric, greffier du Tribunal.
SAUGERA Joseph, négociant.
VERNERY Joseph, entrepreneur.
COUILLAUD René, négociant.
LE BOUAR Francois, boucher.
LORVELLEC Francis, notaire.
SADO Vincent, minotier.
RICHARD Emile, inspecteur de l'Enregistrement.

LYCÉE DE PONTIVY
&
ECOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE ANNEXÉE

Téléphone 1.34
Chèques Postaux : 181.56 Nantes

Les divers locaux sont vastes, largement aérés et éclairés. La cour d'honneur est plaisante : en hiver, comme en été, de jolis arbustes et des fleurs en font un coin délicieux. Les cours de récréations sont spacieuses et ombragées ; l'une d'elles est aménagée en terrain de tennis ; un jeu de boules y est également organisé.

EXTRAIT DU PROSPECTUS

Education et Discipline. — L'Administration du Lycée s'occupe avec la plus grande sollicitude de l'éducation des élèves. Elle est secondée dans cette partie si délicate et si importante de sa mission par le personnel des Professeurs, des Répétiteurs et des Maîtres d'internat. Tous s'efforcent de former les enfants qui leur sont confiés à l'esprit de travail, d'ordre et de discipline, à la propreté, à la politesse, au respect d'eux-mêmes et des autres, en un mot, à toutes les habitudes qui distinguent les jeunes gens bien élevés.

Instruction Religieuse. — L'Instruction Religieuse est donnée aux élèves catholiques, sur la demande des parents, par un Aumônier qui non seulement fait des cours proportionnés à leur âge, mais encore prépare les plus jeunes à la 1^{re} Communion, célébrée solennellement tous les ans dans la Chapelle du Lycée. La volonté des familles est rigoureusement observée, en ce qui concerne les exercices et l'enseignement religieux.

Education Physique. — Les cours du Lycée sont très favorables au développement rationnel des exercices physiques.

Une grande salle de gymnastique, munie d'appareils spéciaux permet par tous les temps les mouvements et les différents exercices conformes aux méthodes modernes.

Une association sportive, autorisée par la loi, fonctionne dans d'excellentes conditions. Elle a à sa disposition le Stade Municipal.

— 39 —

Enseignement. — L'enseignement comprend :

1° L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, composé d'une classe enfantine, d'une division préparatoire et d'une division élémentaire. Dans la division enfantine, les enfants sont admis à partir de 4 ans. Une femme de confiance leur donne des soins spéciaux que comporte leur âge, sous les ordres de l'institutrice chargée de cette division.

2° L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE complet, conforme aux programmes officiels qui conduit aux divers baccalauréats.

Il est donné par des professeurs agrégés ou licenciés. Le Lycée est doté d'un matériel d'enseignement complet : laboratoires, cabinets de physique, de chimie, d'histoire naturelle, salles de projections, bibliothèques, etc.

3° L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR, qui est destiné aux enfants pourvus du certificat d'études primaires élémentaires ou qui ont subi avec succès les épreuves du concours commun des Bourses. Ceux-ci reçoivent une instruction générale qui leur permet de préparer le Brevet élémentaire et le Concours d'entrée à l'Ecole normale primaire. L'enseignement comporte des cours spéciaux en vue de la préparation aux carrières agricoles, industrielles ou commerciales. Les candidats aux concours de différentes administrations : Postes, Contributions, Enregistrement, Banques, Douanes, etc., trouvent au Lycée et à l'E. P. S. des ressources suffisantes pour se présenter.

Le Lycée reçoit comme pensionnaires, dans une classe d'enseignement primaire, dite année préparatoire, des enfants qui pourront entrer dans la 1^{re} année de l'E. P. S., après avoir obtenu le certificat d'études primaires ou qui auront subi avec succès le concours commun des bourses.

Toutes les élèves de l'E. P. S., disposent des salles de dessin, des bibliothèques, des laboratoires et des salles de collections du Lycée.

Ils ont également à leur disposition des ateliers et un outillage pour l'enseignement du travail manuel (bois et fer). Un champ de démonstration et d'expérience est prévu pour l'exécution du programme du cours d'agriculture.

Admission des Elèves. — Le Lycée et l'E. P. S. annexée reçoivent, pour toutes les classes, des pensionnaires, des 1/2 pensionnaires, des externes surveillés, des externes libres.

Les élèves nouveaux doivent présenter, en rentrant :

1^{er} Un acte de naissance sur papier timbré ;

2^o Un certificat de vaccination, ou, s'ils sont âgés de plus de 10 ans, de revaccination.

3° Un certificat scolaire et de bonne conduite, s'ils viennent d'un autre établissement ;

4° Un certificat de solde de compte, s'ils viennent d'un autre lycée ou collège de l'Etat,

Il est bon que les familles, en plaçant un enfant au lycée, renseignent exactement le Proviseur sur son caractère, sur tout ce qui est utile à connaître pour sa santé et pour sa direction.

Un carnet de correspondance pour les externes des classes primaires, un bulletin trimestriel pour tous les élèves (internes et externes) renseignent les familles sur la conduite et le travail des enfants.



La salle de gymnastique

1° PENSIONNAIRES

TROUSSEAU. — La composition du trousseau est indiquée aux familles, sur demande spéciale (envoi du prospectus complet).

HYGIÈNE, SOINS PHYSIQUES. — Les prescriptions de l'hygiène la plus rigoureuse sont suivies. Les élèves reçoivent, en cas de besoin, les soins du médecin attaché à l'établissement. Tous, sans exception, sont visités au début de chaque année, et chaque trimestre leur progression physique est minutieusement contrôlée. Le menu de chaque semaine est soumis à l'approbation du médecin.

SURVEILLANCE. — Les élèves sont l'objet d'une surveillance active le jour et la nuit. Ils sont répartis en divisions, selon leur âge.

2° DEMI - PENSIONNAIRES

Les 1/2 pensionnaires jouissent de tous les avantages de l'internat, si ce n'est qu'ils n'ont droit, à l'infirmerie, qu'à des soins provisoires, qu'ils ne sont pas blanchis et raccommodés, qu'ils vont prendre le repas du soir et coucher chez eux.

3° EXTERNES SURVEILLÉS

Ils sortent à midi, pour prendre leur repas dans leur famille, mais, comme les demi-pensionnaires, ils font tout leur travail de classe au Lycée, sous la direction des Professeurs-Adjoints et Répétiteurs. Ils sont admis à l'abonnement aux livres classiques.

4° EXTERNES SIMPLES

Ils ne viennent au Lycée que pour les classes faisant partie de l'enseignement régulier ; ils sont admis aussi à l'abonnement aux livres classiques.

Rétributions, Tarifs. — L'enseignement est gratuit à tous les degrés.

Les frais d'externat surveillé, de demi-pension ou de pension incombent seuls aux familles.

Les tarifs sont communiqués sur demande, avec le prospectus complet.

Avis important. — Sont compris dans le prix total de pension :

1° la nourriture ; le couvert ; les pochettes porte-serviettes ;
2° tous les frais d'enseignement, d'éducation et de surveillance (y compris le dessin, les conférences, les manipulations et les travaux pratiques, la musique vocale, la gymnastique) ;

3° le blanchissage, le raccommodage ordinaire du linge et de l'habillement ;

4° la fourniture des objets de literie, sauf les draps, les serviettes et l'édredon.

5° les fournitures de livres de lecture et de classe, papier, plumes, encre ;

6° tous les frais de maladies accidentelles et curatives, ainsi que les visites du médecin ;

7° les bains-douches ;

8° la taille des cheveux (à l'ordonnance).

Bourses et Remises. — Des bourses nationales, des subventions départementales et communales peuvent être accordées aux élèves méritants.

Les bourses nationales sont accordées après un examen qui a lieu chaque année en mars ou avril. Les élèves qui entrent au lycée sans bourses d'études ont la faculté de se présenter chaque année dans la série correspondant à leur classe.

Les réductions dites remises de principe, sont accordées aux enfants d'une même famille (frères et sœurs), à condition qu'ils soient élèves dans un établissement secondaire de l'Etat.

Frais accessoires. — Les seuls frais accessoires sont ceux qui sont perçus pour les exercices du culte (messe, catéchisme, première communion) ; pour l'abonnement aux livres consenti aux externes ; pour les assurances contre les risques d'accidents.

Mode de paiement. — Les rétributions pour frais de pension ou d'études sont calculées par neuvième et doivent être payées d'avance en trois termes :

3/ neuvièmes	en octobre
—	en janvier
—	en avril

Pour tous renseignements complémentaires, on est prié de s'adresser au Proviseur du lycée, Directeur de l'E.P.S. Même pendant les vacances, l'Administration se tient chaque jour à la disposition des familles.

Le Proviseur